

Mars
2022

La loi sur la transformation de la fonction publique de 2019 donne la possibilité aux directeur·trice·s d'établissements de recruter des CDI de droit public sur des postes permanents. Pour le Sgen-CFDT, cette possibilité rend d'autant plus nécessaire la mise en place d'un cadre de gestion des parcours et des rémunérations.

Toutefois, le Sgen-CFDT réaffirme son attachement à l'emploi titulaire et au principe de l'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires. Le processus de fonctionnarisation des personnels ouvriers (PO) doit se poursuivre et les postes vacants faire l'objet d'une mise au concours.

Lors du CTC du 23 mars 2022, le Cnous nous a donc informés de la mise en place de ce cadre de gestion dans les Crous et les Clous. Force de propositions, le Sgen-CFDT a déjà présenté un travail sur l'équilibre salarial entre les statuts dans certains Crous.

C'est l'occasion, pour le Sgen-CFDT, de réaffirmer fortement cette revendication :

« À travail égal, salaire égal ! »

Hors de question, pour le Sgen-CFDT, de revoir le clivage PO/PA qui a perduré pendant des décennies entre deux statuts différents : d'un côté des fonctionnaires et de l'autre des contractuel·le·s.

Le message du Sgen-CFDT a bien été entendu par la direction du Cnous comme par les directions des Crous :

- Tout futur CDI embauché sur un emploi pérenne aura un salaire équivalent à celui d'un·e titulaire avec une prime indemnitaire mensuelle intégrée dans son indiciaire.
- Cette grille de rémunération donnera la possibilité aux collègues en CDI des évolutions de traitement tout au long de leur contrat à durée indéterminée, ce qui n'existait pas jusqu'à présent pour eux.

Cette évolution entraîne des procédures particulières concernant :

- Le positionnement dans la grille de rémunération.
- Les différents niveaux de cette grille.
- L'évolution de la rémunération.

Chaque comité technique d'établissement fera voter son propre cadre de gestion.

L'ensemble des élu·e·s Sgen-CFDT des Crous est déjà en négociation avec leur direction régionale pour que ces futurs recrutements se fassent dans les meilleures conditions.

Vos élu·e·s CTC et CA du Cnous seront vigilant·e·s sur tous ces points.